

Fiche technique

Enquête de périnatalité

Mars 2021

SOMMAIRE

I. Glossaire	3
II. Introduction	3
III. Historique	3
IV. ENP 2021	4
A. En pratique	4
B. Nouveautés	4
V. Actualités	5
VI. Bibliographie	6

I. Glossaire

ENP : Enquête Nationale de Périnatalité

INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

II. Introduction

Depuis près de 30 ans, les Enquêtes Nationales de Périnatalité (ENP) sont réalisées, à la demande des services publics. Elles permettent de collecter **des données sur l'état de santé** des mères et des nouveau-nés, les **pratiques médicales** pendant la grossesse et l'accouchement, et les **caractéristiques sociodémographiques** des familles. Elles permettent donc de **décrire l'évolution de la situation périnatale**.

L'Enquête Nationale Périnatale 2021 est la **6^{ème} édition des ENP**, qui est reconduite tous les 5 ans. Elle est sous la responsabilité de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) en collaboration avec Santé Publique France.

III. Historique

Depuis les années 1990, on s'est aperçu qu'on ne disposait d'aucune source sur les données de périnatalité. En 1988/89, une équipe de l'INSERM a expérimenté un **recueil d'informations à partir des dossiers médicaux** sur les naissances pendant une semaine. Cette première étude a montré son utilité, mais seulement à condition de le combiner à un entretien auprès des familles.

Trois enquêtes en 1995, 1998 et 2003 ont été réalisées suivant ce schéma. Le recueil des données s'est ensuite étoffé au cours des enquêtes suivantes en 2010 et 2016 pour mieux répondre aux demandes d'informations.

Ces ENP ont permis de relever de **grandes évolutions dans le domaine de la périnatalité** depuis 1995 : une **augmentation régulière de la prématurité**, une **stabilisation du taux de césarienne**, une **diminution du taux d'épisiotomie** (20% des accouchements voie basse), un grand développement du **suivi prénatal réalisé par les sages-femmes**.

IV. ENP 2021

A. En pratique

L'ENP 2021 se déroule dans la plupart des maternités publiques, privées et les maisons de naissance. Elle se déroule en plusieurs étapes :

- > Une sage-femme enquêtrice interroge les **femmes de la maternité lors d'un entretien d'une quinzaine de minutes** sur les conditions de vie, le suivi prénatal et les comportements de prévention. Ce questionnaire sera complété par des données du dossier médical de la patiente, notamment sur les complications liées à la grossesse et à l'accouchement. Cette première étape sera réalisée sur **une semaine entre le 8 et le 28 mars** en France métropolitaine et en Guyane. Elle pourra se dérouler jusqu'en juin dans les DROM COM afin qu'ils puissent constituer un nombre suffisant d'accouchements.
- > La deuxième étape de l'ENP, se déroule à **deux mois de la naissance**, par internet ou appel téléphonique. Ce deuxième questionnaire porte sur la santé de la femme et de l'enfant depuis le retour à domicile, le ressenti des femmes par rapport aux soins reçus pendant leur accouchement et l'alimentation de l'enfant.
- > La troisième étape est **l'analyse des données de l'Assurance Maladie** de la mère et de l'enfant. On recueille les données sur les consommations médicales de la mère et de l'enfant sur une période allant du début de la grossesse au 1 an de l'enfant : consultations en médecine de ville, hospitalisations, médicaments...

Les résultats seront **rendus, au mieux, fin 2022**. Ces résultats seront mis en relation avec les rapports sur la morbi-mortalité maternelle et la situation de la périnatalité en Europe.

B. Nouveautés

Pour la première fois, l'étude comportera des items sur les **effectifs des sages-femmes** et sur leurs **missions qu'elles accomplissent au quotidien, hors naissances**.

Également, pour la première fois, l'avis des patientes sera pris en compte, et un suivi à 2 mois permettra de déterminer plus précisément **la santé physique et psychique** des mères.

V. Actualités

L'ENP21 est coordonnée nationalement par des sages-femmes, l'équipe Epopé et l'INSERM, cette enquête ne peut exister que parce que, sur le terrain, les **sages-femmes et étudiant.e.s sages-femmes sont mobilisé.e.s**.

C'est une étude très chronophage et peu rémunérée, qui prouve que les sages-femmes **participent pleinement à la recherche**, et que les budgets dédiés à la périnatalité sont insuffisants.

De nombreuses maternités ont **décidé de bloquer les résultats de l'ENP 2021** : les sages-femmes enquêteurs et enquêtrices réaliseront l'enquête mais ne transmettrons pas les résultats de leur établissement.

Les sages-femmes militent pour une **nouvelle organisation de la périnatalité** et un **renforcement des moyens humains** pour combler le manque de personnel et le manque de temps conduisant à de possibles maltraitements des patient.e.s et des couples. Cette action s'inscrit dans la **continuité des mobilisations sages-femmes** qui ont lieu depuis le 26 janvier 2021.

De plus, de très nombreuses femmes dénoncent une **protocolisation de la prise en charge** avec peu de place pour les **projets de naissance personnels**. Ainsi, depuis février 2020, le hashtag #monpostpartum témoigne de toutes les difficultés vécues lors de la période post-partum et dont on ne parle pas encore assez.

Cette action est donc réalisée dans le but de **faire évoluer la situation actuelle de nos maternités pour améliorer le bien-être du personnel et des couples**.

VI. Bibliographie

- > <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/enquete-nationale-perinatale-2021>
- > <https://enp.inserm.fr/>
- > https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/03/09/il-est-necessaire-de-faire-enfin-evoluer-la-situation-dans-nos-maternites_6072484_3232.html
- > CDP ONSSF
- > https://enp.inserm.fr/wp-content/uploads/2020/06/Protocole_ENP2021_VersionCourte_Juin2020.pdf